

en 1950 serait ainsi complété et se conformerait mieux au texte du Règlement si jamais il se présente une autre occasion où il sera nécessaire de tenir une session d'urgence.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Étant donné la déclaration qu'a formulée le premier ministre hier, monsieur l'Orateur, et étant donné qu'on ne doit présenter qu'un seul projet de loi, nous sommes tout disposés à accepter cette procédure.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle l'amendement proposé par le premier ministre?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: La motion se lira donc comme il suit:

Que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que soient suspendues les dispositions des articles 41 et 42 du Règlement, exigeant consentement unanime pour la présentation d'une motion dans un cas de nécessité urgente et immédiate.
2. Que soit suspendu l'article 65 du Règlement qui régit la nomination des comités permanents.
3. Que soient suspendues les dispositions des articles 75 et 78 du Règlement qui empêchent les bills de franchir plus d'une étape à chaque séance.
4. Que soient suspendues les dispositions des articles 81, 85 et 120 régissant la présentation de certains rapports et l'impression et la distribution d'une liste de documents statutaires.

Je crois que le premier alinéa devrait être modifié de nouveau de la façon suivante:

Que soient suspendues les dispositions de l'article 41, exigeant un avis de 48 heures, et de l'article 42 exigeant le consentement unanime...

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée)

LES NATIONS UNIES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA COMPOSITION DES TROUPES MISES PAR LE CANADA À LA DISPOSITION DE LA FORCE D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanitch): Me sera-t-il permis de poser au ministre de la Défense nationale une question qui pourra, en faisant le jour sur certaines questions, permettre un débat mieux ordonné sur l'Adresse. Le ministre dira-t-il à la Chambre la composition des troupes mises par le Canada à la disposition de l'ONU en indiquant la proportion des marins, aviateurs ou soldats qui en font partie?

L'hon. M. Campney (ministre de la Défense nationale): Dans l'état actuel des choses la Marine royale canadienne fournira 600 hom-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

mes, si on en a besoin: c'est l'équipage actuel du *Magnificent*. Sans doute l'équipage normal d'un porte-avions est-il de bien plus de 1,000 hommes, mais, dans le cas qui nous occupe, on n'aura pas besoin de l'équipage du pont d'envol, ni de certains autres éléments dans le rôle que joue présentement le *Magnificent*. L'équipage ne comptera donc plus que 600 hommes, ce qui devrait suffire largement aux tâches qui leur seront éventuellement confiées.

L'aviation comptera, estime-t-on, 599 hommes en tout. Il y aura environ 130 membres des équipages aériens ou des équipages au sol, 282 mécaniciens employés à l'entretien des appareils, un personnel administratif assez peu nombreux, une soixantaine de personnes affectées à des missions d'approvisionnement ou de génie et une petite unité sanitaire. Ces deux armes fourniront donc environ 1,200 des 2,500 hommes envisagés au décret du conseil. Le reste sera demandé à l'armée.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner la ventilation à l'égard de l'armée. L'effectif fourni par l'armée sera de 1,257 hommes, soit 952 hommes au titre du *Queen's Own Rifles* et 305 hommes affectés à la base du Moyen-Orient. Cette base comprendra,—elle comprend de fait,—53 ingénieurs du Génie royal canadien, 50 signaleurs du corps des signaleurs, 63 membres du personnel de l'intendance, 58 membres du personnel des services de santé et dentaire, 22 membres du personnel du corps des magasins militaires et du service technique de l'électricité et de la mécanique, ainsi que quelques membres de la prévôté, du service de la solde et ainsi de suite.

M. Pearkes: Puis-je poser une question complémentaire? La force aérienne intéresse seulement l'escadrille de transport? Nul autre genre d'avion, nulle autre unité de l'aviation ne sera utilisée?

L'hon. M. Campney: L'escadrille de transport sera l'élément aérien de nos troupes. Une escadrille est stationnée à Capodichino, près de Naples; elle assurera un service de navette pour l'ONU à Abu Seweir, en Égypte. En outre, le CARC assurera, du moins pour le moment et probablement pour quelque temps, un vaste service de navette entre le Canada et Naples, en utilisant des North Star.

M. Alister Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Quels uniformes porteront nos soldats au Moyen-Orient, l'uniforme de combat ou l'uniforme d'été?

L'hon. M. Campney: En principe, ils porteront l'uniforme régulier de l'armée. On me dit que tous les soldats envoyés aux unités